

Ressources humaines

## Sébastien Guérard préside la fédération des masseurs-kinésithérapeutes

Publié le 05/11/19 - 14h49

À l'issue du 56<sup>e</sup> congrès de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) à Cayenne (Guyane), le conseil fédéral dispose de son nouveau bureau avec l'élection, le 1<sup>er</sup> novembre, de **Sébastien Guérard** à la présidence. **Yann Chapotton**, masseur-kinésithérapeute ostéopathe, est vice-président. Formateur, **Laurent Rousseau** accède au poste de premier secrétaire général et sera en charge de la coordination des différents pôles de la fédération. Enfin, **Christian Chatry** retrouve le poste de trésorier, qu'il a occupé de 2015 à 2017.



La FFMKR a élu hier soir son nouveau bureau: Sébastien Guérard (président), Yann Chapotton (VP), Laurent Rousseau (premier secrétaire général) et Christian Chatry (trésorier).  
[pic.twitter.com/spLIU2XP6e](https://pic.twitter.com/spLIU2XP6e)

— FFMKR (@\_FFMKR) November 2, 2019

Sollicité par *Hospimedia*, Sébastien Guérard cible deux priorités pour son mandat. Il souhaite "*moderniser le fonctionnement*" de la FFMKR et "*réinstaurer un climat de confiance dans le dialogue avec la tutelle, les partenaires conventionnels et les autres organisations professionnelles*". Outre l'accompagnement des réformes en cours (formations, retraite, etc.), le nouveau bureau entend relancer les travaux sur le décret de compétences de la profession et participer au développement de l'exercice coordonné.

Sur ce dernier point, un programme de promotion et de développement des compétences est sur les rails. Dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le masseur-kinésithérapeute est susceptible d'avoir "*un rôle de triage, de coordination dans l'organisation du parcours de soins et de pivot dans le domaine de la prévention*". Cette place dans la prise en charge permettrait de lutter contre des retards de diagnostic de pathologies fonctionnelles et d'éviter des passages aux urgences selon le nouveau président. Au-delà d'une résistance au changement et la crainte de la lourdeur administrative, des incohérences du système, du point de vue du kinésithérapeute, sont identifiées notamment autour du droit de prescription des masseurs-kinésithérapeutes ou du renouvellement de prescription médicale (absence de décret d'application).

### Le parcours professionnel de Sébastien Guérard

Le nouveau président de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) est adhérent depuis 2003, date de sa sortie de l'institut de formation de Rouen (Seine-Maritime). Il exerce à Saint-Nazaire-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales) où il est impliqué dans le bureau départemental depuis 2004. Il est également membre du conseil fédéral de la FFMKR depuis 2010. Il a ainsi occupé le poste de premier secrétaire général de 2015 à 2017. Avant son élection à la tête de la FFMKR, il présidait le Collège de la masso-kinésithérapie depuis 2017. Outre son exercice professionnel, Sébastien Guérard est également formateur à l'institut national de la kinésithérapie depuis 2013.

---

**Jérôme Robillard**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>